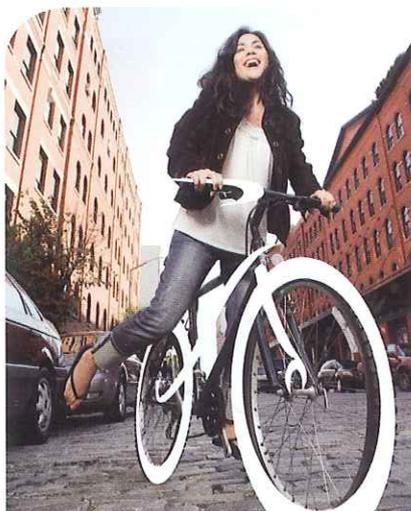


ter +

Gare de Riom-Châtel-Guyon
Dès le 1^{er} janvier 2011,
combinez vos déplacements.



Le Conseil régional, Riom Communauté et la SNCF s'associent pour permettre aux abonnés TER Auvergne de stationner leur vélo dans un abri fermé.



Dès le 1^{er} janvier 2011, laissez votre vélo dans les consignes collectives.

Accès à l'abri

L'accès à l'abri est proposé aux clients détenteurs d'une carte billettique (unikOpass ou modePass), titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel TER en cours de validité.



Stationnez votre

L'abri à vélos fermé offre 40 places de stationnement sur 2 étages. Il est implanté sur le parvis de la gare. Des racks double étage permettent une manoeuvre aisée des vélos.



Laissez votre à l'abri

Le passage de la carte billettique unikOpass ou modePass devant le lecteur permet l'ouverture de la porte de l'abri à vélos.



Modalités de souscription

L'abonnement délivré à la gare de Riom-Châtel-Guyon est :

- > disponible à partir du 20 du mois précédent à un prix de 2€,
- > valable du 1^{er} au dernier jour du mois,
- > renouvelable chaque mois,
- > non échangeable, non remboursable.



Il est destiné aux clients détenteurs d'une carte unikOpass ou modePass, titulaires d'un Abonnement :

- > annuel Cap Actif ou Cap Etudes,
- > tandem mensuel salarié ou étudiant,
- > mensuel de travail,
- > mensuel Elève/Étudiant/Apprenti.
- > Scolaire Réglementé.



Plus d'information

- > Rendez-vous auprès des agents commerciaux de la gare de Riom-Châtel-Guyon pour plus de renseignements. Ceux-ci vous accueillent du lundi au vendredi, de 05h10 à 20h05, le samedi, de 05h55 à 20h05 et le dimanche de 08h05 à 20h40.
- > Connectez-vous sur ter-sncf.com/auvergne

